

Plusport⁺

Behindertensport Schweiz
Sport Handicap Suisse
Sport Andicap Svizzera

Cerebral

Vereinigung Cerebral Schweiz
Association Cerebral Suisse
Associazione Cerebral Svizzera



Parcours – sport for all
conditions générales

Conditions générales (CG)

- 1. Les jeux du parcours sont livrés et remis en parfait état.
- 2. Le/la locataire a l'obligation de vérifier les jeux du parcours immédiatement à la réception et, si nécessaire, d'établir, avant de l'utiliser, **une liste écrite des éventuels défauts**. Si le/la locataire omet de contrôler la marchandise ou de soulever des griefs, le matériel est considéré comme livré conformément au contrat et en parfait état.
- 3. Le **montage** et l'installation des jeux doivent être faits par au moins deux personnes.
 - Les jeux réservés au domaine intérieur (indoor) sont à installer et à utiliser uniquement dans des espaces fermés.
 - Les jeux réservés au domaine extérieur (outdoor) peuvent être installés et utilisés à l'extérieur. Mais ces derniers n'étant pas totalement résistants aux intempéries, ils ne doivent **pas être exposés à la pluie**.
- 4. Le/la locataire doit utiliser le matériel prêté avec soin et doit l'installer et l'utiliser en respectant la **notice d'emploi**. Il/elle est tenu-e de respecter les **conditions d'hygiène et de sécurité** et d'en instruire les utilisateurs/trices.
- 5. Des **défauts de fonctionnement** ou les dommages doivent être communiqués spontanément et par écrit à la propriétaire au plus tard à la restitution des jeux.
- 6. La **sous-location** ou le **prêt** à une **tierce personne** ne sont **pas autorisés**.
- 7. Le/la locataire répond du matériel prêté perdu ou **endommagé**.
- 8. Des **réparations** ne peuvent être effectuées que par la propriétaire ou être réalisées sur commande. Le/la locataire s'engage à prendre en charge, au tarif usuel de la branche, les frais de réparation du matériel pour les dommages occasionnés durant l'utilisation des jeux.
- 9. La souscription d'une **assurance** relative aux jeux durant le temps de location incombe au/à la locataire. La valeur à assurer pour un jeu est d'environ CHF 3 000.-, pour l'ensemble des jeux d'environ CHF 50 000.-. Les jeux sont assurés contre les dommages dus au transport

Conditions générales (CG)

pour la durée de l'expédition et de la restitution.

- 10. Le/la locataire s'engage à ranger les jeux après écoulement du temps de prêt dans l'emballage d'origine et de les préparer comme convenu pour le transport de retour.
- 11. A l'arrivée des jeux au dépôt, ces derniers sont contrôlés par la propriétaire ou une personne autorisée. En cas de constat de dommages, un **procès-verbal de restitution** est établi et envoyé au/à la locataire. Sans manifestation contraire de la part du/de la locataire dans les trois jours, les défauts constatés sont considérés comme acceptés par le/la locataire. L'établissement d'un procès-verbal de restitution ne libère pas le/la locataire de son obligation de déclaration d'après l'alinéa 5.
- 12. La location des jeux est financée en grande partie par les deux organisations Association Cerebral Suisse et PluSport. Nous vous prions, en échange, de placer bien en vue les deux étendards accompagnant la livraison des jeux lors de votre manifestation.
- 13. La **responsabilité** de la propriétaire envers des dommages occasionnés pendant l'utilisation des jeux est explicitement exclue.
- 14. Au demeurant, ce contrat de location est régi par les dispositions y relatives du **code des obligations**, à moins que d'autres conventions n'aient été prévues dans le contrat.
- 15. En cas de litige, le lieu d'exécution et le **for juridique** sont à Gümüliken dans l'arrondissement administratif de Berne.



Le parcours est un projet commun de l'Association Cerebral Suisse, de PlusSport Handicap Suisse et Marlen Lenz. Grâce à l'entreprise Planzer, les jeux sont transportés à un prix spécial.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires pour l'agréable collaboration et leur soutien!

Vereinigung Cerebral Schweiz | Association Cerebral Suisse | Associazione Cerebral Svizzera
Zuchwilerstrasse 43 | Case postale 810 | 4501 Soleure | T +41 32 622 22 21 | F +41 32 623 72 76
info@association-cerebral.ch | www.association-cerebral.ch | Compte 45-2955-3